

## Union Nationale des Locataires Indépendants de Nanterre

Nanterre, le 6 novembre 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## L'UNLI Nanterre demande à changer le décret Amiante

L'Union Nationale des Locataires Indépendants de Nanterre a écrit, il y a quelques semaines, au Premier Ministre, aux Ministres du Logement, de l'Ecologie et de la Santé et aux parlementaires français et européen afin de demander à changer le décret 2011-629 du 3 juin 2011 instaurant la diffusion du rapport d'expertise sur la présence d'amiante dans la partie privée du logement.

Comme l'indique le décret 2011-629 du 3 juin 2011, il doit être établie dans les immeubles, ayant été construits avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997, un rapport d'expertise sur la présence d'amiante contenu dans la partie privée du logement et dans les parties communes ; et il peut être ensuite communiqué à ses occupants. Or, à l'Office municipal HLM de Nanterre, il est difficile voire impossible d'avoir accès et copie de ce document, quand il existe.

L'UNLI Nanterre demande à modifier ce décret afin d'obliger les propriétaires publics (Offices publics d'HLM) ou privés (ESH) à transmettre une copie de ce rapport à leurs locataires et aux amicales de locataires afin qu'ils soient informés de la présence ou non d'amiante dans leur logement.

Nous prenons par exemple l'Office municipal HLM de Nanterre où il est quasi-impossible d'avoir accès à ce document par une autre voie que la justice. Un membre de notre association a d'ailleurs dû en arriver à ce stade!

Plusieurs parlementaires de tout bord politique nous ont répondu et ont posé des questions écrites à Madame la Ministre du Logement, disponible sur notre site internet. Un amendement a même été déposé au Sénat afin que les dossiers techniques amiante (DTA) soient déposés obligatoirement sur un site internet consultable par les locataires. Nous attendons donc les réponses et continuons à nous battre pour améliorer le quotidien des locataires de Nanterre et d'ailleurs!

L'association Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) est une association existant depuis plus de 20 ans et ayant pour but de défendre les locataires des logements sociaux et privés. La section UNLI de Nanterre existe depuis juin 2014 et est la deuxième association de locataires à Nanterre.

## Alexandre GUILLEMAUD

Président de l'UNLI Nanterre Administrateur de l'Office municipal HLM de Nanterre Membre de la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine

Contact: contact@unli-nanterre.fr - 06 26 29 56 68